

---

Adresse des autorités constituées de la commune de Neufchâtel (Seine-Inférieure) informant que, sitôt connu l'anéantissement de la faction conspiratrice, ils ont juré, réunis à tous leurs concitoyens, de ne reconnaître que les lois émanées de la Convention, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des autorités constituées de la commune de Neufchâtel (Seine-Inférieure) informant que, sitôt connu l'anéantissement de la faction conspiratrice, ils ont juré, réunis à tous leurs concitoyens, de ne reconnaître que les lois émanées de la Convention, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 135-136;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22677\\_t1\\_0135\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22677_t1_0135_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

## 18

Les administrateurs du district de Cany, département de la Seine-Inférieure, félicitent la Convention nationale de son nouveau triomphe sur un nouveau Cromwel et complices, et l'invitent au nom de la patrie à continuer de surveiller les manœuvres infernales des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Cany, 13 therm. II] (2)

Citoyens représentans,

Des traîtres encore, des traîtres osoient conspirer dans votre sein et sous vos yeux contre la liberté et la République; à ce récit, nous avons senti un mouvement d'indignation contre ces monstres, qui s'est généralisé en un instant dans l'étendue de notre district. Ils ne savoyent donc pas, ces infâmes, qu'il leur étoit impossible de tromper votre vigilance; ils ne savoyent donc pas, ces parjures, qu'ils ne pourroient supporter un seul coup d'œil de la représentation nationale, sans pâlir et sans dévoiler eux-mêmes leurs criminels desseins.

Vous venés donc encore une fois de sauver la patrie, citoyens représentans. La République entière admire et voit avec enthousiasme les mesures sages et vigoureuses que vous avés prises dans ces circonstances aussi orageuses. Il ne falloit rien moins que le courage d'hommes libres et vraiment républicains pour abatte la tête de ce nouveau Cromwel et de ses complices.

Continués, dignes représentans, à déjouer les infernales manœuvres des despotes et des tyrans. Confondés-les jusqu'au dernier, et soyés certains de la confiance générale de tous les bons patriotes de notre district qui, avec nous, ne cessent de crier: Vive la liberté, vive la République et vive la Convention nationale, notre seul point de ralliement!

OIERVILLE, J. LABARBE, LESORGUE, LEMARÉCHAL, NAYEN, VARLEY (*agent nat.*), MALLET (*secrét.*) [et 1 signature illisible].

## 19

Les administrateurs du district révolutionnaire de Montagne-sur-Mer (3) témoignent leur horreur du projet infernal de Robespierre et complices, et vouent au supplice tous les monstres qui, comme eux, auroient désormais la criminelle audace de déchirer le sein de la patrie; ils protestent de leur dévouement à la Convention nationale.

(1) P.-V., XLIII, 17. Mention dans *B<sup>n</sup>*, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl.); *Ann. R.F.*, n<sup>o</sup> 246.

(2) C 312, pl. 1242, p. 4.

(3) Ci-devant Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Le directoire du distr. de Montagne-sur-Mer, à la Conv.; Montagne-sur-Mer, s.d.] (2)

Citoyens représentans,

D'abominables scélérats avoient osé concevoir le projet odieux de porter leurs mains sacrilèges sur la statue de la liberté; les traîtres! Ils tentoient de renverser l'édifice majestueux sur lequel repose la félicité publique! La folle ambition avoit aiguisé leurs poignards; vos jours étoient menacés: nous frémissons d'horreur! L'Être suprême, dont la sagesse est constamment assise à vos côtés, a conjuré cet orage terrible: la liberté triomphe encore du crime.

Représentans, la journée mémorable du 9 thermidor vous donne de nouveaux droits à la reconnaissance nationale, Tous les bons citoyens ne voyent en vous que des dieux tutélaires qui couvrent de leur égide les droits sacrés de l'homme. Courage! vous ne craignés pas la mort; votre aspect imposant terrassera toujours les traîtres, les intriguans. La France, que disons-nous? l'univers, vous devra son bonheur; comptés sur nos efforts constants à seconder vos pénibles travaux. Représentans, la cause du peuple est le seul ressort qui vous fait mouvoir. Seule, elle dirigera nos actions. A votre exemple nous veillerons sans-cesse au salut de nos frères; il est, il sera constamment [l'objet (?)] de notre sollicitude paternelle. Nous réitérons en vos mains le serment solennel de mourir à notre poste plutôt que de souffrir que des mains impures portent la plus légère atteinte à la liberté et à l'égalité. Périssent tous les monstres qui auront la criminelle audace de déchirer le sein de leur patrie! Vive, vive à jamais nos représentans fidèles! Tels sont nos vœux les plus ardents. S. et F.

BRAZINE (*vice-présid.*), Ch. PREVOST, autre PREVOST, LEBAS, DEMONCHEAUX père (*agent nat.*), P. ROUX (*secrét.*).

## 20

Les citoyens composant les autorités constituées de la commune de Neufchâtel (3) informent la Convention nationale, qu'ils n'ont pas plutôt connu l'anéantissement de la faction infernale dont les infâmes complots tendoient à anéantir la représentation nationale, et avec elle la liberté, qu'ils se sont réunis à tous leurs concitoyens dans le temple dédié à l'Être suprême; que là, tous

(1) P.-V., XLIII, 17. Mention dans *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 679; *Ann. R.F.*, n<sup>o</sup> 246; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1479; *B<sup>n</sup>*, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl.).

(2) C 312, pl. 1242, p. 3.

(3) Seine-Inférieure.

ont juré de vivre libre ou mourir pour la liberté, de ne reconnoître jamais d'autre souveraineté que celle du peuple, et d'autres lois que celles émanées de la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Neufchâtel, 12 therm. II] (2)

Citoyens représentans

Toutes les autorités constituées de cette commune n'ont pas été plutôt informées de l'anéantissement de cette faction infernale dont votre vigilance vient d'anéantir les infâmes complots qu'elles se sont réunies avec tous leurs concitoyens pour réitérer dans le temple dédié à l'Être suprême le serment inviolable de tout vrai républicain, celui de vivre ou de mourir pour la liberté, de ne jamais reconnaître d'autre souveraineté que celle du peuple, et d'autres lois que celles émanées de la Convention nationale.

Dans cette crise dangereuse pour le salut de la patrie, vous vous êtes montrés grands et énergiques; vous vous êtes montrés les dignes représentans d'un peuple libre; sous l'égide de la vertu, vous avez bravé la tempête qui grondait sur vos têtes, et le ciel, secondant vos efforts magnanimes, a livrée au glaive de la loi ces criminels audacieux, nouveaux titans qui voulaient renverser l'autorité légitime pour y substituer un pouvoir tyrannique qu'ils devaient former à leur gré.

Qu'ils tremblent donc les traîtres qui conspiraient contre notre liberté! Tous les scélérats réunis ne peuvent luy porter aucune atteinte; et si quelques factieux abusent pour un moment de la confiance publique, ils ne tardent pas [à] être eux-mêmes victimes de leurs projets liberticides. Qu'ils tremblent. Toute la République a les yeux fixés sur leurs démarches et la vengeance nationale est aussy juste que prompte dans ses effets.

Le gouvernement révolutionnaire ne souffre pas de lenteur dans la punition du crime. Il existe pour déjouer tous les scélérats et les extirper du sol de la liberté qui ne reçoit d'entraves que de leur part.

Citoyens représentans, l'énergie que toutes les sections de Paris ont montré à voler à votre secours doit leur attirer la reconnaissance publique. Ces généreux citoyens vous ont les premiers donné des preuves de leur dévouement et de leur résolution à maintenir la liberté et l'autorité légitime parce qu'ils ont été les premiers instruits des dangers que l'un et l'autre avoient courus. Mais ils ont été les interprètes des sentimens qui animent tous les vrais amis de la République: ce sont ceux dont sont pénétrés les autorités constituées de Neufchâtel et tous les citoyens de cette commune. Nous venons d'être témoins de l'entousiasme solennel avec lequel ils ont juré dévouement inviolable à la Convention nationale et à la cause de la

liberté et résolution unanime de maintenir la République une et indivisible. Ils ont juré de former autour de vous un rempart contre les traîtres et les conspirateurs; et nous ne craignons pas d'assurer que ce dévouement généreux anime tous les citoyens de ce district qui n'ont cessé de manifester le patriotisme le plus pur, et qui, dans ce moment-ci sans doute, s'empressent de renouveler comme nous le serment de vivre ou mourir libres.

Citoyens représentans, reposez-vous avec confiance sur l'esprit énergique qui règne dans notre arrondissement. Tous les citoyens sont au pas de la révolution: ils sont tous prêts à se rallier autour de la Convention nationale s'il fallait voler à son secours. La République une et indivisible est leur devise. Ils la soutiendront jusqu'au dernier soupir.

DUMENIL (*membre du c. de surveillance*), GODEFROY (*membre du bureau (?) de conciliation*), LEFEBVRE (*juge de paix*), DALLEAUME (*présid. de l'administration*), VINCENT (*chambre du conseil gal*), BENICHOU (*juge au tribunal*).

## 21

Le conseil général de la commune d'Aumale (1) reconnoît que c'est par la vigilance et la fermeté de la Convention nationale, que la liberté a été soustraite aux forces de l'infurnal projet d'un nouveau Catilina, et invite la Convention nationale à mériter de plus en plus la reconnaissance publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Aumale, 14 therm. II] (3)

Pères de la patrie (car le nouveau danger auquel vous venez de l'arracher vous assure ce titre glorieux), vous l'avez donc découvert et arrêté, au moment où il alloit éclater, cet horrible complot qui tendoit à détruire votre ouvrage par le feu de la guerre civile.

Tandis que nos regards étoient fixés sur les fondemens de notre liberté, affermie par votre sagesse et cimentée du plus pur sang de nos guerriers; tandis que nous applaudissions à la victoire [mot illisible] par tous nos bataillons, un ambitieux, un nouveau Catilina, avec moins de talent mais plus de perfidie que celui de Rome, travailloit sourdement à nous faire rentrer dans les fers dont vous avez sçu nous affranchir.

Grâces à votre vigilance et à votre fermeté, la République est encore debout, et la mort prompte du conspirateur et de ses complices sera une leçon salutaire pour tout ambitieux qui voudroit attenter à la liberté de ses concitoyens.

Recherchez, saisissez, frappez tous les coupables: nous veillons avec vous et nos bras sont levés pour le maintien de cette autorité dont la juste confiance du peuple vous a investi.

(1) P.-V., XLIII, 17. Mentionné par B<sup>in</sup>, 27 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>é</sup>): J. Fr., n<sup>o</sup> 679; Ann. R.F., n<sup>o</sup> 246; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1479.

(2) C 312, pl. 1242, p. 2.

(1) District de Neufchâtel, Seine-Inférieure.

(2) P.-V., XLIII, 18. Mentionné par J. Sablier, n<sup>o</sup> 1479.

(3) C 312, pl. 1242, p. 1.